

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DFPE 38 Logement de fonction rattaché à la crèche 10, rue Pierre Choderlos de Laclos (13e) -
Convention de gestion avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la RIVP une convention de gestion relative au logement de fonction rattaché à la crèche 10, rue Pierre Choderlos de Laclos (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris la convention de gestion relative au logement de fonction rattaché à la crèche 10, rue Pierre Choderlos de Laclos (13e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, fonction 4, chapitre 011, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO